

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_49-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-49
Séance du 02 avril 2024

Objet : Convention de subvention d'investissement avec l'Association Mosaïque en Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A la majorité	Contre : 4
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_49-DE



Objet : Convention de subvention d'investissement avec l'Association Mosaïque en Cèze

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé à 23 000 euros, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 signée avec l'association Mosaïque en Cèze le 03 décembre 2023,

Vu le vote du budget 2024 de la Ville de Bagnols-sur-Cèze en Conseil municipal du 24 janvier 2024,

Considérant que l'association Mosaïque en Cèze porte un projet de réhabilitation du centre social Vigan Braquet, de la Maison des Parents et de la Villa du Bosquet,

Considérant la demande de subvention de l'association en vue de la réalisation des actions décrites à l'article 1 de la présente convention,

Considérant que la ville entend soutenir l'association en lui accordant une subvention d'investissement de 20% du coût de l'opération dans la limite de 80 000€.

Le Conseil municipal décide à la majorité – 4 contre (B. NASS, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à la convention d'attribution d'une subvention d'investissement avec l'association Mosaïque en Cèze pour la réhabilitation du centre social Vigan-Braquet, de la Maison des Parents et de la Villa du Bosquet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention d'investissement conformément à la convention dans la limite de 80 000 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 AVR 2024**

et publié le **05 AVR 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

